

Le vingt-et-un mars deux mil vingt-deux dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2022

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés : Mme RACINE Claire, M. COULTOUKIS Vassili, Mme PIERRE Angélique, Mme LECUYER Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme GEHAN Danielle

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

DELIBERATION 2022.21.03.01

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 15 Février 2022**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2022.21.03.02

REGULARISATIONS FONCIERES LOTISSEMENT « LES POMMIERS »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 8 pavillons du Lotissement Les Pommiers vont faire l'objet d'une vente.

La division parcellaire des 8 pavillons préalable à la vente a été organisée en présence de M. PAUMELLE et des géomètres du cabinet AHMES.

Il a été constaté des anomalies foncières entre la propriété des sols et les usages contraignant l'Office Habitat 76 à établir un acte d'échange de terrains, en la forme administrative.

Ces anomalies foncières concernent notamment des décalages de bâtis, bordures de trottoirs, alignements de haies...

Habitat 76 s'engage à procéder à ces régularisations foncières permettant de rétablir la situation réelle des lieux.

Habitat 76 prendra à sa charge tous les frais en résultant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents (11 voix pour 0 abstention – 0 voix contre)

- **De procéder** aux échanges de terrains, sans soulte, permettant de mettre en cohérence le statut et l'usage des sols du lotissement « Les Pommiers », conformément au plan de division établi par le Cabinet AHMES, sous la référence 21H113 actualisé le 4 janvier 2022 et validé le 21/03/2022.
- **Accepte** que les services de l'Office se chargent de régulariser les transferts de propriété, par acte administratif, l'Office prenant à sa charge tous les frais en résultant.
- **Autorise** l'Adjoint au Maire à signer l'acte administratif
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le certificat de collationnement.

DELIBERATION 2022.21.03.03

**AMORTISSEMENT DES DEPENSES LIEES A LA
RECHERCHE DE CAVITES SOUTERRAINES PARCELLES AB 63 – AB 65
175 ROUTE DE BOLBEC**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la somme de 12 180.00€ inscrite à l'article 2032 « Frais de recherches et de développement » doit être amortie pour une durée qui ne peut-être supérieure à 5 années.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil municipal d'amortir cette somme à compter de l'exercice 2022 et pour une durée de 5 années soit jusqu'en 2026.

Considérant les articles L2321-2 ET I2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la somme de 12 180.00€ figurant sur le compte 2032 « Frais de recherches et de développement » et correspondant à des frais qui doivent faire l'objet d'un amortissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents (11 voix pour 0 abstention – 0 voix contre)

- **D'AMORTIR** sur une durée de 5 années la somme de 12 180.00€ figurant à l'article 2032.

COMMISSION FINANCES ELARGIES A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le compte de gestion 2021 établi par la Trésorerie de Lillebonne ainsi que le compte Administratif 2021 de la commune.

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont strictement identiques.

EXECUTION DU BUDGET 2021

Réalisation Section Fonctionnement	2020	2021
Dépenses	622 946.21€	773 914.26€
Recettes	719 523.45€	886 598.01€
Résultat de l'année	96 577.24€	112 683.75€
Excédent reporté	217 060.91€	199 606.56€
Résultat cumulé Excédent	313 638.15€	312 290.31€

Réalisation Section Investissement	2020	2021
Dépenses	166 300.84€	225 380.85€
Recettes	87 159.16€	437 901.83€
Résultat	-79 141.68€	212 520.98€
Excédent / Déficit reporté	2 618.09 €	- 76 523.59€
Résultat cumulé	- 76 523.59 €	+ 135 997.39€
Restes à réaliser en dépenses	- 201 108.00 €	- 179 708.00€
Restes à réaliser en recettes	+ 163 600.00 €	3 800.00€
RESULTAT CUMULE	- 114 031.59 €	- 39 910.61€

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 21 mars 2022

AFFECTATION DU RESULTAT		
	2020	2021
Réserve (1068) (si besoin de combler le besoin de financement) en recettes investissement	- 114 031.59 €	- 39 910.61€
Report de l'excédent de fonctionnement 2020. - art 002 (excédent fonctionnement)	+ 199 606.56 €	+ 272 379.70€
Report du déficit ou excédent d'investissement 2020 - art 001 (Dépense ou Recettes d'investissement.	- 76 523.59€	+ 135 997.39€

BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CHAPITRES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général	259 187.00 €	214 545.49 €	277 400.00 €	Atténuation de Charges	10 000.44 €	16 501.55 €	3 000.00 €
Charges de personnel	370 100.00 €	353 568.02 €	384 050.00 €	Produits de services	102 450.00 €	118 794.26 €	115 986.00 €
Atténuation de produits	83 567.00 €	12 567.00 €	12 567.00 €	Impôts et Taxes	441 693.00 €	396 458.00 €	400 793.00 €
Autres charges de Gestion	75 960.00 €	61 937.06 €	70 710.00 €	Dotations subvention	196 250.00 €	206 339.19 €	190 000.00 €
Charges financières	17 200.00 €	16 032.69 €	7 000.00 €	Produits exceptionnels	1 250.00 €	107 977.60 €	2 300.00 €
Charges exceptionnelles	5 887.00 €	1 520.00 €	6 000.00 €	Produits gestion courante	31 500.00 €	30 527.12 €	31 500.00 €
022 Dépenses Imprévues	105.00 €		15 002.70 €	Autres produits financiers	- €	0.29 €	- €
DEPENSES REELLES	812 006.00 €	660 170.26 €	772 729.70 €	RECETTES REELLES	783 143.44 €	876 598.01 €	743 579.00 €
Virement section Investissement	170 000.00 €		241 129.00 €	042 Travaux en régie	3 000.00 €	- €	3 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	3 744.00 €	3 744.00 €	5 100.00 €				
Cession		110 000.00 €		Cession Diff sur réalisa		10 000.00 €	
DEPENSES D'ORDRE	173 744.00 €	113 744.00 €	246 229.00 €				
TOTAL DEPENSES	985 750.00 €	773 914.26 €	1 018 958.70 €	TOTAL RECETTES	786 143.44 €	886 598.01 €	746 579.00 €
				Excédent reporté	199 606.56 €		272 379.70 €

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 21 mars 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Désignation	Opé/Ch	RAR*	Estimation	Désignation	Opé/Chap	RAR*	Estimation
Amortissement dette	16		58 600.00€	CAPITALISATION (1068)	10		39 910.61€
Remboursement cautions	16		1 000.00€	Caution	16		450.00€
Reversement TA CVS	10		1 550.00€	EXEDENT REPORTE	10		135 997.39€
Capitalisation "provision dette"	204		43 700.00€	FCTVA	10		5 000.00€
Dépenses imprévues	22		3 030.00€	TAXE AMENAGEMENT	10		9 000.00€
Matériel informatique et multimédia	300		3 000.00 €				
Acquisition matériel technique	250		5 000.00€	VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	23		241 129.00€
Véhicule technique	260		14 679.00€	AMORTISSEMENTS	28		5 100.00€
Extincteurs	802		16 000.00€				
Ecole numérique rurale	3195	1 200.00€		Subvention école numérique	3195	3 000.00€	
Préau ECP	3193		4 200.00€	Subvention préau ECP	3193		1 700.00€
Travaux éclairage public	503	160 250.00€	1 000.00€				
Réhabilitation logement communal	373	10 300.00€	3 825.0 €				
Rénovation Chaufferie	440	7 000.00€		Chaufferie Mairie	440		1 661.00€
Défense Incendie	803		18 000.00€	Subvention Défense Incendie	803		2 200.00€
Ravalement façades	421		41 000.00€	Subvention façades presbytère	421		10 044.00€
Eglise	349		25 000.00€	Subvention Département Eglise	349		5 000.00€
Etude Aménagement Centre Bourg	700		10 000.00€				
Restaurant scolaire Bureau/stores	3311		3 000.00€				
Travaux sécurité routière	516	958.00€					
Préau école maternelle	327		11 000.00€				
Accessibilité accès Eglise/Ecole	505		3 600.00€				
Protection poteaux B LEGROS	257		1 050.00€				
Défibrillateur MCL/MAIRIE	807/804		4 000.00 €				
Vidéoprotection	805		- €				
Terrain Multisports	806		- €				
Cimetière	363		7 000.00€	Subvention cimetière	363	800.00€	950.00€
Travaux en régie chap 042			3 000.00€				
TOTAL DEPENSES		179 708.00€	282 234.00€	TOTAL RECETTES		3 800.00 €	458 142.00€

461 942.00€

461 942.00€

* RAR = dépenses engagées en 2021 non mandatées

TAXES LOCALES 2022

RAPPEL - REFORME TAXE HABITATION

Depuis 2021, la commune ne vote plus le taux de la taxe habitation (TH). La perte financière est compensée par l'Etat.

Calcul de la compensation :

Reprise du taux de la TH de 2020 auquel il faut ajouter la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2020. (TFPB)

→ taux communal 2020 TH = 22.57%

→ taux départemental 2020 TFPB = 25.36%

Soit un taux de 47.93% correspondant à la taxe foncière bâtie de la commune.

Si la compensation génère un surplus de recettes supérieur à 10 000.00€ alors il sera fait application d'un coefficient correcteur.

RAPPEL TAUX 2021

1. Taxe Foncière Bâti : (base x taux voté)

- base imposition 2021 = 682 300.00€
- taux 2021 = 48.89% (47.93% + 2% revalorisation)

-> soit une recette de 333 576.47€

2. Taxe Foncière Non Bâti : (base x taux voté)

- Base imposition 2021 = 57 400.00€
- Taux 2021 = 41.85% (41.03% + 2% revalorisation)

-> soit une recette de 24 021.90€

3. Coefficient correcteur 2021 = 63 115.00€

Recettes perçues en 2021 = 294 483.37€

PROPOSITION TAUX 2022

Le conseil municipal propose de ne pas revaloriser les taux pour 2022. Le Conseil municipal ne souhaitant pas accroître l'effort fiscal des administrés, d'autant qu'une taxe relative à la gestion de ordures ménagères devrait être instaurée par Caux Seine Agglo à compter de 2022.

1 Taxe Foncière Bâti : (base x taux voté)

- base imposition 2022 = 718 100.00€
- taux 2022 = 48.89% (taux 2021)

-> soit une recette de 351 079.00€

2 Taxe Foncière Non Bâti : (base x taux voté)

- Base imposition 2022 = 59 300.00€
- Taux 2022 = 41.85% (taux 2021)

-> soit une recette de 24 817.00€

3 Coefficient correcteur 2021 = 66 216.00€

Recette estimée en 2022 = 309 680.00€

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention qu'il a reçues
Le conseil municipal propose d'octroyer les subventions comme suit :

Coopérative scolaire ECP	350.00€
Coopérative scolaire ECM	200.00€
Resto du cœur	350.00€
MFR 3 enfant	150.00€
PART-AGE 1 enfant	50.00€
Badminton	200.00€
Tir à l'arc	500.00€

Les associations sollicitant une subvention devront fournir le bilan financier de l'année 2021.

Madame MICHONNET sollicite le Conseil municipal sur la prise en charge d'un forfait illimité SACEM qui pourrait permettre à toutes les associations d'en bénéficier.

Le montant annuel s'élève à environ 350.00€.

Il faudra déclarer à la SACEM l'ensemble des manifestations pour les différentes associations pour l'année.

QUESTIONS DIVERSES

Défense Incendie

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les nouvelles dispositions retenues suite à l'arbitrage de M. Le Préfet pour la défense incendie.

- Suppression des notions de zone urbaine, zone rurale et centre bourg,
- Généralisation à tout le territoire de la DECI (défense contre l'incendie) à 400 mètres pour le risque faible,
- Augmentation de la surface de référence, seuil de risque ordinaire de 250m² à 500m² pour les habitations,
- Durée d'extinction pour le risque faible ramenée de 1h30 à 1h00, autorisation un débit identique avec un volume d'eau (réserve) passant de 45m³ à 30m³.

Association « CLUB LES LILAS »

Madame Michonnet souhaite prendre la parole sur le devenir du Club Les Lilas.

Madame Elisabeth Maugard, membre du bureau sollicite le Conseil Municipal afin de trouver de nouveaux membres reprenant le bureau du club.

Les membres du bureau de l'association sont tous âgés et souhaiteraient que l'Association soit reprise par le Comité des Fêtes.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a déjà à plusieurs reprises lancé un appel aux Beuzevillais qui souhaiteraient s'investir dans cette association.

Les membres du bureau du Comité des fêtes élus au Conseil Municipal ne souhaitent pas reprendre la gestion du Club Les Lilas.

Ils exposent que la gestion du Comité des fêtes et l'investissement en tant que Conseiller municipal étant déjà très prenante. De plus plusieurs membres actifs du Comité des fêtes et élus sont en plus membres du bureau de l'Association Le Bistr'aux Livres.

Le conseil municipal, dans l'immédiat n'a pas de solutions à proposer mais continue sa réflexion.

Un autre point est également soulevé par Madame Michonnet, les membres du Club Les Lilas ne souhaitent plus occuper « la salle des associations » mais souhaitent revenir faire leurs activités dans la salle Le Mille-Club.

Monsieur le Maire rappelle que la salle des associations est certes plus petite mais permet également de générer des économies substantielles de chauffage.

Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 21 mars 2022

De plus la Salle Le Mille-Club, très grande n'est pas facile à chauffer lorsqu'elle n'est pas occupée pleinement.

Une réflexion sera à envisager afin de trouver la meilleure solution possible, « re-disposition » du mobilier ? permettant une meilleure circulation dans la salle ?

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 1^{ER} TOUR – DIMANCHE 10 AVRIL 2022

La tenue du bureau de vote se fera par fraction de 2 heures 45

	Président	Assesseur	Assesseur	Assesseur
08h00 - 10h45	G. CAPOT	V.COULTOUKIS	A. PIERRE	C. LEFEVRE
10h45 - 13h30	A. LEMAISTRE	G. LE CORRE	P. MICHONNET	M.H LECUYER
13h30 - 16H15	P. PAUMELLE	D. GEHAN	P. BEUZELIN	M. MAILLARD
16H15 - 19h00	G. CAPOT	B. CHARDEY	F. AUBER	C.RACINE

Secrétaire du Bureau de Vote : Madame Martine
MAILLARD

ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 2^{ème} TOUR – DIMANCHE 24 AVRIL 2022

La tenue du bureau de vote se fera par fraction de 2 heures 45

	Président	Assesseur	Assesseur	Assesseur
08h00 - 10h45	G. CAPOT	A. PIERRE	M.H. LECUYER	A. LEMAISTRE
10h45 - 13h30	F. AUBER	G. LE CORRE	P. MICHONNET	P. COURSEAUX
13h30 - 16H15	P. PAUMELLE	D. GEHAN	P. BEUZELIN	A. MARET
16H15 - 19h00	G. CAPOT	B. CHARDEY	C.RACINE	G. MAILLARD

Secrétaire du Bureau de Vote : Madame Martine
MAILLARD

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2022

Délibération 2022.22.03.01

Approbation du compte-rendu du 15 février 2022

Délibération 2022.21.03.02

Régularisations foncière « Résidence Les Pommiers »

Délibération 2022.21.03.03

Amortissement des dépenses liées à la recherche de cavités souterraines

COMMISSION FINANCES

- Compte administratif et Compte de gestion 2021
- Projet de Budget primitif 2022
- taxes locales 2022
- subventions communales

Suivent les signatures

CAPOT Gérard	PAUMELLE Patrice	MICHONNET Pascale
AUBER François	MAILLARD Martine	RACINE CLAIRE <i>Absente excusée</i>
LEMAISTRE Alain	GEHAN Danielle	CHARDEY Brigitte
COURSEAUX Pierrick	COULTOUKIS Vassili <i>Absent excusé</i>	LEFEVRE Christophe
LECUYER Marie-Hélène <i>Absente excusée</i>	LE CORRE Gérald	PIERRE Angélique <i>Absente excusée</i>